



Information publique Plan Directeur intercommunal

Les communes de Bovernier, Chamoson, Charrat, Collonges, Dorénaz, Evionnaz, Finhaut, Fully, Iséables, Leytron, Martigny, Martigny-Combe, Riddes, Saillon, Saint-Maurice, Salvan, Saxon, Trient et Vernayaz

soumettent à l'information publique durant 30 jours, le Plan Directeur intercommunal du Coude du Rhône conformément à l'article 20 de la loi cantonale du 23 janvier 1987 (LcAT) concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979.

Les intéressés peuvent prendre connaissance du dossier auprès des communes concernées, du 2 octobre au 31 octobre 2020, pendant les heures d'ouverture officielle.

Les propositions et observations peuvent être adressées par écrit à la commune concernée dans les 30 jours dès la présente publication.

Après examen des propositions et remarques, le conseil municipal de chaque commune décide et soumet le Plan Directeur intercommunal à l'approbation du Conseil d'État.

Le 2 octobre 2020,

Les 19 communes du Plan Directeur intercommunal